

# Édition 2018 révisée



## PROGRAMME DE SOINS AUX ANIMAUX

Élevé par un producteur canadien  
LISTE DES MODIFICATIONS



[producteursdepoulet.ca](http://producteursdepoulet.ca)



# Introduction

L'édition 2018 révisée du manuel du Programme de soins aux animaux (PSA) *Élevé par un producteur canadien* est basée sur le *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des œufs d'incubation, des reproducteurs, des poulets et des dindons (2016)*, lequel a été mis au point à l'aide du processus d'élaboration des codes du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). Ce processus crédible se fonde sur la science et la collaboration entre un vaste groupe d'intervenants, dont des éleveurs/producteurs, transporteurs, vétérinaires, organismes voués au bien-être des animaux ou chargés de l'application des lois sur le bien-être animal, entreprises de vente au détail ou de services d'alimentation, transformateurs, gouvernements et chercheurs.

Veillez prendre le temps de lire la liste des modifications et de comprendre leur impact sur la façon dont le programme sera mis en œuvre sur votre ferme.

Voici la liste des principales modifications apportées au manuel, classées par chapitre.

## Tenue de dossiers

Un ensemble de formulaires de dossier spécifique au troupeau et de Procédures de régie d'élevage (PRE) a été fourni avec le nouveau manuel. Les producteurs peuvent utiliser ces formulaires, ou encore une option de rechange qui inclut tous les mêmes renseignements.

Les formulaires fournis dans ce manuel incluent les exigences en matière de tenue de dossier du Programme de soins aux animaux et du Programme de salubrité des aliments à la ferme afin de rationaliser la mise en œuvre à la ferme.

## Mise en œuvre et audits

D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2019, toutes les nouvelles exigences de cette édition devront être mises en œuvre sur les fermes et elles seront évaluées lors de votre prochain audit. Un bon nombre de ces exigences ont été mises en œuvre en 2017 sous forme de pratiques hautement recommandées en prévision des changements qui seraient apportés à cette nouvelle édition du manuel. Le maintien de la certification sera tributaire de la mise en œuvre des exigences de l'édition 2018 du manuel du Programme de soins aux animaux.

Le contenu du Programme de soins aux animaux *Élevé par un producteur canadien* a fait l'objet d'un examen indépendant par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage, et l'on estime qu'il répond à toutes les exigences du Cadre d'évaluation des soins aux animaux du Canada. Mis au point avec le consensus de nombreux acteurs du milieu, ce cadre national établit un processus crédible pour l'élaboration de programmes d'évaluation des soins aux animaux fondés sur les codes de pratiques. Pour en savoir plus, consultez le site [www.nfacc.ca/français](http://www.nfacc.ca/français).



## Section 1 – Éleveur et employés

**DF**

Tout le personnel doit bien connaître les articles du *Code de pratiques* concernant les soins et la manipulation des poulets à griller qui sont pertinents à leurs domaines de responsabilité.

**DF**

Un code de conduite traitant du bien-être des oiseaux doit être signé par tous les membres du personnel de la ferme. Un modèle est fourni dans la PRE.

**DF**

Obtenir un code de conduite signé traitant du bien-être des oiseaux auprès des fournisseurs de services externes intervenant dans les soins et la manipulation des oiseaux.

**DF**

Le personnel doit être surveillé et doit recevoir une formation supplémentaire, au besoin.

**DF**

Un dossier de formation doit être tenu pour chaque employé. Ce dossier peut consister tout simplement en une attestation confirmant que l'employé a reçu et a compris les Procédures de régie d'élevage.

## Section 3 – Environnement (température, qualité de l'air et éclairage)

### Qualité de l'air

**DF**

Le niveau d'ammoniac doit être mesuré au minimum une fois par semaine à compter de la semaine 4 de croissance (jour 21 à 27), et mesuré à chaque étage au niveau des oiseaux à l'aide d'un dispositif de surveillance de l'ammoniac (p. ex. languettes ou tubes). Si le niveau d'ammoniac dépasse 25 ppm, des mesures correctives doivent être prises.

### Éclairage

**DF**

Après au moins 24 heures de placement, les poussins doivent disposer d'au moins une heure d'obscurité en continu pour chaque période de 24 heures.

La période d'obscurité doit augmenter graduellement.

À partir du jour 5 du placement jusqu'à sept jours avant la capture, les oiseaux doivent disposer d'une période d'obscurité d'au moins quatre heures consécutives dans chaque période de 24 heures.

**DF**

L'éclairage lors de la période d'obscurité ne doit pas dépasser 20 % de l'intensité lumineuse de la période d'éclairage. Pendant la période d'éclairage, il faut offrir suffisamment d'illumination pour permettre aux oiseaux de se déplacer dans leur environnement et permettre de les observer visuellement sans difficulté (p. ex. 5 à 10 lux). L'intensité de la lumière doit être réduite temporairement uniquement pour corriger des comportements anormaux.

## Section 5 – Observation et manipulation des poulets

**DF**

Les poussins doivent être manipulés d'une manière qui prévient les blessures et minimise le stress. Les protocoles de manipulation des poussins doivent être décrits dans les PRE.

**DF**

Les oiseaux doivent être manipulés de façon à éviter les blessures et minimiser le stress. Les oiseaux ne doivent pas être portés uniquement par la tête, le cou, une aile ou les plumes de la queue. Les protocoles de manipulation des oiseaux doivent être décrits dans les PRE.

## Section 6 — Pratiques en matière de soins de santé (plan de santé du troupeau, mortalité, euthanasie)

### Plan de santé du troupeau

**DF**

Un plan de santé du troupeau doit être établi et respecté.

**DF**

Les producteurs doivent surveiller les données présentées par le transformateur après l'abattage, qui peuvent inclure l'incidence des condamnations, les brûlures aux jarrets, les ampoules au bréchet et les lésions aux pattes. Un vétérinaire ou un spécialiste des volailles doit être consulté et des mesures correctives doivent être prises si on remarque des problèmes récurrents.

### Mortalité

**DF**

Le taux de mortalité et de mise à la réforme quotidiennes doivent être consignés séparément. Si le taux de mortalité inexplicable est supérieur à 1 p. 100 en 24 heures, il faut aviser un vétérinaire. Si un taux de mortalité élevée survient immédiatement après le placement, on peut contacter le personnel du couvoir au lieu d'un vétérinaire. Le problème, les mesures correctives qui sont prises et les résultats obtenus doivent être consignés.

### Euthanasie

**DF**

Tout le personnel responsable de l'euthanasie des oiseaux doit recevoir une formation sur les méthodes d'euthanasie acceptables.

**DF**

Une méthode d'euthanasie acceptable doit être utilisée.

**DF**

Tout l'équipement utilisé pour l'euthanasie devrait être bien entretenu et utilisé selon les directives du fabricant.

**DF**

Les oiseaux doivent être promptement traités ou euthanasiés humainement par un personnel qualifié lorsqu'ils :

- » montrent des signes évidents de douleur;
- » boitent de façon à les empêcher de marcher;
- » boitent de façon à les empêcher d'atteindre la nourriture et l'eau.

**DF**

Les oiseaux doivent être examinés afin de déceler des signes de sensibilité après l'application de la méthode d'euthanasie pour confirmer. Si on observe des signes de sensibilité, une seconde application de la méthode d'euthanasie ou d'une autre méthode doit être administrée immédiatement.

**DF**

La mort des oiseaux doit être confirmée avant de quitter le lieu où se trouvent les oiseaux et avant de procéder à l'élimination des carcasses.

## Section 7 – Gestion et préparation en cas de situation d'urgence

**DF**

Un plan d'urgence en cas de problèmes prévisibles raisonnables pouvant avoir une incidence sur le bien-être des oiseaux doit être préparé et examiné avec tout le personnel. Un modèle de plan d'urgence est fourni dans les PRE.

**DF**

Lorsque le dépeuplement à grande échelle est nécessaire, il doit être effectué en consultation avec votre vétérinaire et l'office provincial de commercialisation doit être avisé.

## Section 8 – Capture et chargement Conception de la ferme et des bâtiments

**DF**

Au moment de construire de nouveaux poulaillers ou de rénover des poulaillers existants, les éléments suivants doivent être inclus dans la conception du poulailler :

- » Concevoir les installations de façon à minimiser le risque que les oiseaux se mouillent durant le processus de chargement (p. ex. des gouttières au-dessus des portes de chargement);
- » Protéger les portes des éventuelles chutes de glace;
- » Adapter la conception des bâtiments à l'équipement utilisé pour la capture et le chargement et avoir un nombre suffisant de portes de taille appropriée;
- » Veiller à ce que les zones de chargement, l'éclairage et l'équipement permettent une manipulation des oiseaux efficace et respectueuse;
- » Aménager une ou des voies d'accès et la cour de la ferme pour faciliter l'accès des véhicules de transport sans obstacle.

**DF** Les portes par lesquelles passent les oiseaux doivent être assez grandes pour assurer que les oiseaux peuvent être transférés d'une façon qui réduit les blessures au minimum

**DF** Les voies d'accès et la cour de la ferme doivent être entretenus de manière à faciliter un accès facile, sans obstruction et sécuritaire aux véhicules de transport.

## Capture et chargement

**DF** En consultation avec les transformateurs, le retrait des aliments avant le transport doit être géré afin de minimiser la période pendant laquelle les oiseaux sont sans nourriture.

**DF** Le troupeau doit être évalué en ce qui a trait à l'aptitude au transport et les oiseaux jugés inaptes au transport doivent être euthanasiés ou séparés.

**DF** En consultation avec les transformateurs, le troupeau et les conditions ambiantes, ainsi que la durée prévue du trajet, devraient être pris en compte au moment du chargement des oiseaux.

**DF** Avant la capture, l'éleveur (ou la personne désignée) et le superviseur de la capture doivent se réunir pour discuter au sujet de l'état du poulailler, de la santé du troupeau et de l'aptitude des oiseaux au transport.

**DF** En consultation avec les transformateurs, les oiseaux mouillés ne doivent pas être chargés par temps froid s'il y a risque que les oiseaux prennent froid.

**DF** Dès que possible et au maximum de 8 heures après le chargement, les oiseaux qui ne sont pas chargés en vue du transport et qui ne sont pas euthanasiés doivent continuer d'être soignés tel qu'il est indiqué dans le présent programme. L'euthanasie est de la responsabilité de l'éleveur.

**DF** Lorsque les éleveurs ou leurs représentants embauchent des équipes de capture, agissent en tant qu'attrapeurs ou utilisent leur équipement personnel pour la capture, ils doivent respecter les pratiques prescrites applicables énoncées dans la plus récente version du *Code de pratiques* concernant les soins et la manipulation des poulets à griller se rapportant aux équipes de capture.

Pour plus d'information, veuillez contacter  
votre office provincial.

**British-Columbia Chicken  
Marketing Board**  
bcchicken.ca

**Les Éleveurs de  
volailles du Québec**  
volaillesduquebec.qc.ca

**Alberta Chicken Producers**  
chicken.ab.ca

**Chicken Farmers  
of Nova Scotia**  
nschicken.com

**Chicken Farmers  
of Saskatchewan**  
saskatchewanchicken.ca

**Chicken Farmers  
of New-Brunswick**  
(506) 452-8085

**Manitoba  
Chicken Producers**  
chicken.mb.ca

**Chicken Farmers  
of Prince Edward Island**  
(902) 838-4108

**Chicken Farmers of Ontario**  
ontariochicken.ca

**Chicken Farmers of  
Newfoundland and Labrador**  
www.nlchicken.com



*Les Producteurs de  
poulet du Canada*  
**Chicken Farmers  
of Canada**